

**Le Directeur de l'U.F.R.,
vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié
par Décret n° 2016-1389 du 17 octobre 2016-art.4
relatif à l'accès à la profession d'avocat**

ARRÊTÉ

Article unique :

Le jury de l'examen d'entrée au C.R.F.P.A. sera composé comme suit pour la session 2026 :

Madame Catherine TIRVAUDEY, Présidente, Professeure des Universités, Université Marie et Louis Pasteur, titulaire

Madame Chantal MATHIEU, Maître de Conférences, Université Marie et Louis Pasteur, suppléante

Monsieur Laurent MORDEFROY, Maître de Conférences, Université Marie et Louis Pasteur, titulaire

Madame Christine LEBEL, Maître de Conférences, Université Marie et Louis Pasteur, suppléante

Madame Cara DAIX, Conseillère au Tribunal Administratif de Besançon, titulaire

Madame Lola KIEFER, Conseillère au Tribunal Administratif de Besançon, suppléante

Monsieur Emmanuel VION, substitut général près la cour d'appel de Besançon, titulaire

Madame Ariane LACROIX, secrétaire générale de madame le premier président à la cour d'appel de Besançon, suppléante

Maître Jean-Marc PIERRE, Barreau de Besançon, titulaire

Maître Florent DIAZ, Barreau de Besançon, suppléant

Maître Frédérique THOMAS, Bâtonnier, Barreau de Vesoul, titulaire,

Maître Xavier CLAUDE, Barreau de Vesoul, suppléant

Maître Sylvie MACON-CHOPARD, Barreau de Belfort, titulaire

Maître David PRENAT, Barreau de Belfort, suppléant

Monsieur Christophe BRIGNOT, Professeur Agrégée, Université Marie et Louis Pasteur, titulaire



Fait à Besançon, le 30/06/2026

Le Directeur de l'UFR SJEPG,

Christophe LANG